

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 SEPTEMBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 20 septembre 2022 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier, Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale adjointe, M. Nicolas Falardeau, Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable et Mme Ghislaine Grenier, Responsable des ressources humaines.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 28 minutes.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **271-22**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **272-22**

#### **MANDAT POUR L'ACQUISITION DES LOTS 4 221 580, 3 031 867 ET 3 031 865 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité a un besoin communautaire et en infrastructures;

ATTENDU QUE la Municipalité veut acquérir des terrains au sein de son territoire notamment pour y avoir du logement social abordable, une école, mais également pour ses besoins municipaux (TPI, loisirs, SSIC);

ATTENDU QUE la Municipalité veut collaborer avec les organismes communautaires pour l'offre en loisirs et infrastructures sportives;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 SEPTEMBRE 2022**

### **272-22 (suite)**

ATTENDU QUE la Municipalité veut protéger les milieux humides et à haute valeur écologique en favorisant la re-naturalisation et la protection;

ATTENDU QUE les lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 sont situés au 20 chemin de la Carrière et ont une superficie de 35 144,00 hectares soit une superficie suffisante pour les besoins communautaires et en infrastructures de la Municipalité pour les prochaines années;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec le propriétaire des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 et que ce dernier désire vendre ses lots à la Municipalité;

ATTENDU QUE les lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 ne sont pas dans une zone de protection aquifère et/ou inondable et ne figurent pas au répertoire des terrains contaminés du ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE l'acquisition des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 sera conditionnelle à la réalisation d'une étude environnementale phase 1, si nécessaire une étude environnementale phase 2 sera également réalisée, ainsi qu'une étude géotechnique;

ATTENDU QUE l'acquisition des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 sera conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'acquisition des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 sera également conditionnelle au rapport sur la valeur d'évaluation marchande desdits lots;

ATTENDU QUE les services des travaux publics et des infrastructures, de l'urbanisme et du développement durable, des finances, des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, des incendies et de la direction générale recommandent l'acquisition desdits lots qui pourraient servir à des besoins communautaires ainsi qu'à des besoins d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les frais pour l'acquisition des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 du cadastre du Québec seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1240-22;

ATTENDU QUE tous les autres frais inhérents seront également financés par le règlement d'emprunt numéro 1240-22;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil demande de procéder à la signature d'une promesse d'achat pour les lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, laquelle sera conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 1240-22 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la promesse d'achat des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau soit conditionnelle à la réalisation d'une étude environnementale phase 1, et si nécessaire, à la réalisation d'une étude environnementale phase 2, à la réalisation d'un rapport d'évaluation sur la valeur marchande, et à la réalisation d'une étude géotechnique, le tout à la satisfaction de la Municipalité.

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 SEPTEMBRE 2022**

### **272-22 (suite)**

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-723 (Terrains – Administration), règlement d'emprunt numéro 1240-22.

La conseillère Rita Jain propose une modification au 4<sup>e</sup> paragraphe pour se lire comme suit :

*ATTENDU QUE la Municipalité veut protéger les milieux humides et à haute valeur écologique et les forêts matures en favorisant la re-naturalisation et la protection;*

**POUR :**

- Rita Jain
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Dominic Labrie
- Kimberly Chan

**CONTRE :**

- Enrico Valente

**LA MODIFICATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Le Maire Pierre Guénard demande le vote sur la résolution incluant la modification :

**POUR :**

- Rita Jain
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Dominic Labrie
- Kimberly Chan

**CONTRE :**

- Enrico Valente

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **273-22**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

---

Pierre Guénard  
Maire